



Sommaire

- Le Mot du Maire
- Ecoles et Associations
- Evènements passés
- Finances
- Infos de la CCPEVA
- A vos agendas
- Travaux et Aménagements
- Infos Diverses
- Etat civil
- Environnement
- Tourisme
- Divers

« Il pleut des feuilles jaunes, il pleut des feuilles rouges, l'été va s'endormir et l'hiver va venir, sur la pointe de ses souliers gelés... »

Chers Vinzolois,

Voilà maintenant 3 ans que la Commune a engagé la révision du PLU (plan local d'urbanisme).

Il s'agit d'une lourde tâche, qui demande beaucoup de réflexion.

Les élus et les personnels administratifs, qui sont pour la plupart novices en la matière, ont passé de longues heures de préparation et de réunions pour échauffer un dossier complexe.

La population, quant à elle, a participé et a été concertée tout au long des travaux préparatoires : réunions publiques, remarques consignées dans un cahier.

Mais ce travail de longue haleine sera récompensé, espérons-le, lorsque le PLU nouveau sera validé par le préfet, et approuvé par le conseil municipal.

Sachez simplement qu'il n'est pas simple de faire des choix : les services de l'Etat, comme la chambre d'agriculture (Vinzier comporte 450 ha de Zone Agricole), la Direction Départementale des Territoires, les services de l'environnement, de la forêt, la chambre de commerce et d'industrie, la Région, le Département,

le SIAC, la CCPEVA etc...sont obligatoirement consultés et émettent un avis, avis qui ne convient pas forcément à tous...

Aussi vos élus ont essayé d'harmoniser et également de composer avec les prescriptions de ces services qui préconisent par exemple d'urbaniser sans toutefois réduire les surfaces agricoles.

Autant dire que le choix est cornélien.



L'enquête publique qui aura lieu du 17 octobre au 17 novembre 2017 vous permettra cependant de venir à la rencontre du commissaire enquêteur, d'échanger et d'annoter vos observations dans le registre prévu à cet effet ; le commissaire enquêteur répondra à toutes les demandes et émettra un avis (favorable ou défavorable) dans un délai de 1 mois suivant la fin de l'enquête. A noter que vous pourrez aussi consigner vos remarques par mail, à l'adresse dédiée spécialement pour la révision (vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de la mairie et en mairie).

La révision du PLU, c'est l'affaire de tous.

**Bonne lecture,
Marie-Pierre GIRARD.**

Finances

En ce dernier trimestre de l'année, le conseil municipal a voté, lors de sa séance du 08 septembre 2017, une décision modificative budgétaire portant sur certains chapitres du budget : des travaux initialement prévus dans l'ancien presbytère (douches +wc) ne seront pas effectués cette année pour des raisons techniques (solidité des sols). Aussi, cette prévision a été annulée. Une mezzanine au-dessus de la classe maternelle de l'école a quant à elle été budgétisée.

Des crédits ont été prévus pour l'achat éventuel de matériel roulant et divers matériel et outillage.

Il est prévu de refaire l'enrobé du parking derrière la mairie et d'investir dans du matériel numérique pour les écoles (sous réserve de l'obtention d'une subvention par l'éducation nationale, dans le cadre du projet « école numérique rurale innovante »).

Les nouveaux agents ont suivi diverses formations. De plus, une formation « initiation aux premiers secours » a été dispensée à 2 agents déjà en poste ainsi qu'une formation « hygiène en milieu scolaire ».

Un serveur informatique a été changé au secrétariat de mairie.

Travaux et Aménagements

- **EGLISE** : les travaux de réparation suite à l'effondrement de la voûte sont terminés et l'église est de nouveau ouverte au public les dimanches et jours fériés religieux.

- **RENOVATION DE L'APPARTEMENT DANS L'IMMEUBLE L'ALLOBROGE** (ex poste) :

Les travaux d'électricité ont été effectués, de gros travaux de peinture, réfection des sols, plâtres, seront entrepris ; l'installation à neuf de sanitaires et plans d'eau a démarré. La livraison du chantier est prévue pour le mois de novembre 2017 (coût estimé et budgétisé : 50 000 euros). L'appartement de type F3 sera alors proposé à la location.

- L'entreprise AXIMUM a procédé au **MARQUAGE AU SOL** de lignes blanches (coût 12000 euros).

- **SALLE DES FÊTES** : l'entreprise MG étanchéité est intervenue à plusieurs reprises à la salle des fêtes : en effet, lors de divers orages, de l'eau de pluie s'est infiltrée dans le toit de la mairie et a traversé le plafond de la salle des fêtes. La garantie décennale s'applique dès lors que ces infiltrations sont dues à une mauvaise étanchéité et à un défaut d'écoulement d'eaux de pluie suite à la réfection de la salle des fêtes (2008).

- **ECOLE** : la mezzanine qui accueille les petits enfants des maternelles au moment de la sieste étant devenue trop petite devant le nombre croissant de nouveaux élèves dans les petites sections, celle-ci a été agrandie pendant les grandes vacances ; les employés techniques ont posé le revêtement au sol. Il restera l'escalier à refaire pendant les vacances de Noël et le doublage des cloisons.

- **APPARTEMENTS** : Les employés techniques ont refait les volets de la maison « les corneilles ». L'entreprise Guy Stores changera les stores, fenêtres et porte de l'appartement « le Régent » dans l'automne, et Léman stores fermeture changera les 3 fenêtres restantes dans l'immeuble « l'Allobroge ».

- **IMPORTANT** : Chaque jour, de nombreuses tâches d'aménagement, d'entretien de bâtiments, de nettoyage, d'assistance, d'entraide etc... sont accomplies par de petites mains. Ces nombreuses réalisations ne se voient pas

toujours, mais sont bel et bien faites et contribuent grandement à l'amélioration du quotidien et des services aux usagers. Merci au personnel communal.

Environnement

- **Forêt communale** : De nouveaux vents violents ont endommagé la forêt située au crêt Rachet ; l'ONF a prévu de reboiser en 2018. Le couple de milan royal qui y nichait a malheureusement été délogé.
- **Journée nettoyage** : Il n'y aura pas de journée nettoyage en automne. La prochaine journée nettoyage aura lieu au printemps prochain. L'association de Chasse a suggéré de s'associer à cette journée : les champs, bois, buissons pourront ainsi être nettoyés des détritiques et autres déchets.

Ecoles et Associations

- **Rentrée des classes** : Les 86 écoliers de Vinzier ont repris le chemin des classes lundi 4 septembre. Cette rentrée a été marquée par un nouveau changement de rythmes, à savoir le retour à la semaine dite « des 4 jours ». Les enfants n'ont donc plus classe le mercredi matin et terminent les cours à 16h30 les autres jours. Les activités périscolaires organisées les années précédentes à 15h30 ont par conséquent cessé et la garderie « classique » prend le relais de l'école après 16h30.

Mme Annie Berthelier conserve la direction de l'école ainsi que la classe de Grande Section / CP : lorsqu'elle assure les fonctions de directrice, Mme Carène CISSE la remplace à son poste d'enseignante.

Les enfants de Petite et Moyenne Section ont cette année 2 enseignantes à temps égal : Mmes Julie Morin et Lydie Delattre, assistées de Mme Régine Bouttet, ATSEM ;

Mme Mathilde Lucas est, quant à elle, toujours en charge des CE1 et CE2 et Mme Isabelle Remili des CM1 et CM2.

- **Projets** : Les élèves de CE2-CM1 et CM2 se sont rendus au golf d'Evian le 14 septembre pour assister à l'Evian Championship. Malheureusement, la très mauvaise météo de ce jour-là les a obligés à écourter leur journée.

Les élèves de Moyenne et Grande Section, CP et CE1 ont commencé un cycle natation et se rendront en tout 8 fois à la piscine couverte de Châtel d'ici les vacances de Toussaint.

Projet « en avant l'Opéra » : voir paragraphe CCPEVA.

- **Préau** : le nouveau dossier de permis de construire est en cours.

- **Associations** :

L'association de gymnastique féminine de Vinzier vous informe de la reprise des cours depuis le lundi 11 septembre, tous les lundis à 19h, à la salle des fêtes ; inscriptions sur place, 1ère séance gratuite ; infos au 06.70.02.09.12 ou 06.78.71.78.05.

L'association Temps Libre 2222 a profité du retour à la semaine des 4 jours pour occuper à nouveau le créneau du mercredi matin. Ainsi, le centre de loisirs accueille les enfants des alentours chaque mercredi à la salle des fêtes de Vinzier.



Dépôts Sauvages : la CCPEVA (Communauté des Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance) procède sur l'ensemble de son territoire à la collecte des déchets ménagers : celle-ci assure la gestion de 7 déchetteries, ouvertes à tous, et **gratuites** pour les particuliers.

Malgré cela, des incivilités inacceptables sont constatées au quotidien : dépôts sauvages, sacs poubelle au pied des points de collecte, cartons laissés au sol, encombrants au pied des containers, devant les déchetteries, ou dans la nature.

Face à ce constat, la CCPEVA a décidé d'effectuer de la surveillance et d'amender les personnes responsables de ces dépôts sauvages, en association avec la police municipale et la gendarmerie.

Dans chaque Commune, le Maire, en application de son pouvoir de police, peut amender ces dépôts sauvages. Douze verbalisations ont déjà été effectuées sur le territoire de la CCPEVA.

Ces dépôts sauvages constituent une infraction au code pénal et sont passibles d'une amende allant de 68 à 1 500 euros, avec possibilité de confiscation du véhicule.

Ces dépôts sauvages sont lourds de conséquences : en plus de donner à tous le sentiment d'un territoire négligé, ils coûtent cher à la collectivité.

Ils coûtent chers à la CCPEVA, chargée du ramassage des ordures ménagères, encombrants et autres matériaux, mais aussi à la Commune : les employés municipaux ramassent ces dépôts.

Ce sont vos impôts qui contribuent doublement à ces dépenses : pensez-y !

Projet « en avant l'opéra » : Impulsé par le conservatoire de musique et les écoles de musique du territoire, ce projet est porté par la communauté de communes, en partenariat avec l'Education Nationale. Il mettra en relation 1038 élèves issus de nos 22 communes (au moins une classe de CM2 par commune : à Vinzier ce seront les classes de CM1 et CM2), 44 enseignants des écoles primaires, les écoles de musique et 200 musiciens.

Les élèves sont chargés d'écrire une chanson du pays d'Evian Vallée d'Abondance, mise en musique par des compositeurs locaux.

Un certain nombre d'animations en lien avec l'opéra seront mises en place, une série de 4 grands concerts se déroulera à la Grange au Lac du 26 au 30 mars 2018.

Infos Diverses

SECRETARIAT : les horaires d'ouverture du secrétariat changent à partir du 1^{er} octobre 2017 :

LUNDI : 14h-18h

MARDI : 14h-17h

JEUDI : 9h-12h et 14h-18h (permanence urbanisme ce jour-là)

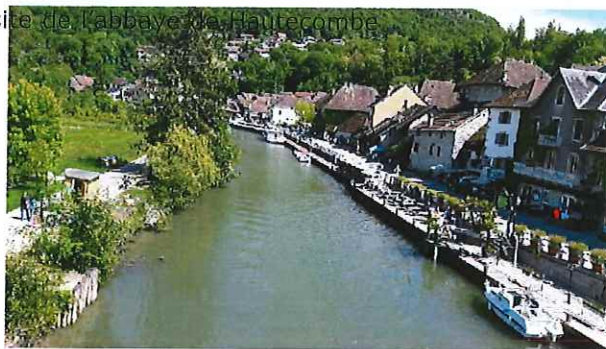
VENDREDI : 14h-18h

Tourisme

- **Camping** : Cette année, une permanence téléphonique a été mise en place pour l'accueil des campeurs et les employés techniques se sont chargés du ménage. La société ALP' MOMENTS a présenté ses différentes offres de loisirs. Un groupe de travail sera créé afin d'étudier les différentes possibilités et se projeter sur l'avenir du site.

Evènements Passés

- **8 Mai** : Cérémonie de commémoration avec la participation de l'Harmonie Municipale de Bernex .
- **14 Mai** : Sortie de la Fête des Mères au lac du Bourget, avec visite de l'abbaye de Hautecombe et croisière sur le canal de Chanaz, 43 participantes .
- **20 Mai** : Bal de l'APE animé par Master Event .
- **24-25 Juin** : Fête de la Saint-Pierre
- **2 Juillet** : La Bellissime – départ et arrivée.



A vos Agendas...

- **29 octobre** : Repas des Anciens, salle des fêtes de Vinzier à 12h : réservations (avant le 13 octobre) et informations en mairie .
- **11 novembre** : Cérémonie devant le Monument aux Morts à 9h30, avec la participation de l'Echo de Gavot de Saint-Paul-en-Chablais .
- **04 décembre** : Concert à l'Eglise organisé par le comité des fêtes .
- **09 décembre** : Saint Barbe, fête des pompiers du Haut Gavot avec remise de médailles .
- **17 décembre** : Bal de l'APE, animé par Master Event (ou le **02 décembre** : date à confirmer).

Etat Civil

Naissances :

- Siena GIRARD, 1er juin, fille de Solène Jacquier et Fabien Girard, Chez les Girard
- Zachari VERDIER, 15 juillet, fils de Magali Ferre et Paul Verdier, LA Cambuze
- Clara BOCHATON, 13 août, fille d'Emilie Charron et Anthony Bochaton, Chaux
- Loris BARATAY, 30 août, fils d'Emily Morand et Dominique Baratay, Mérou
- Chloé LOISON, 20 septembre, fille de Sandrine Salvetti et Jérémy Loison, Vers les Granges
- Alizée ALAVOINE, 23 septembre, fille de Samantha Bigot et Yohan Alavoine

Décès :

- Fernande CHRISTIN, 90 ans, Vers les Granges
- Patrick BLANC, 67 ans, Théry

Mariage :

- Hélène Bessenay et Christian Labre, 08 juillet, La Diuey

Divers

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre :

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.



Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser

une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017).

Pensée...

« Toi l'ancien, toi l'aîné, il y a bien longtemps que tu habites Vinzier, beaucoup de tes amis t'ont quitté.

Souvent jadis, tu travaillais la terre, de l'argent tu n'en avais guère, que de sueur dans ce dur labeur.

Tu as aussi connu la guerre, souvent cette dernière était synonyme de misère.

Dans ta vie, tu as eu bien des déboires, mais de ton village, tu en es la mémoire,

Et de ce fait, tu forces le respect ».

Auteur Anonyme

Contact Mairie

Tél : 04 50 73 61 19

Mail : mairie@vinzier.com

Site internet : www.vinzier.com